

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 30S Activités d'intégration professionnelle			
Code	ECCM3B30SAIP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline LAMBRETTE (celine.lambrette@helha.be) Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs principaux sont de permettre à l'étudiant(e) de prouver sa maturité, son esprit de synthèse, sa curiosité intellectuelle, ainsi que sa maîtrise des matières enseignées au cours de sa formation de bachelier en comptabilité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)
- 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) travaillant en duo (sauf exception validée par la Coordination Stages/TFE) sera capable de:

- respecter un calendrier;
- définir précisément le sujet de son étude;
- développer un cas pratique en juste adéquation avec son sujet;
- se documenter à l'aide de sources pertinentes et actualisées;
- synthétiser les éléments rassemblés;
- mener une réflexion critique;
- d'élaborer une bibliographie justifiée/complète/appropriée;
- rédiger de manière rigoureuse;
- présenter un travail soigné, d'une orthographe correcte;
- présenter oralement la synthèse de son travail à l'aide de supports judicieusement exploités.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : ECCM2B20SCPT2, ECCM2B21SPCP1, ECCM2B22SISC1, ECCM2B25SIPP2

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM3B30TFEA Travail de fin d'études 15 h / 15 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM3B30TFEA Travail de fin d'études 150

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail de fin d'études			
Code	3_ECCM3B30TFEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline LAMBRETTE (celine.lambrette@helha.be) Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération		150	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les objectifs principaux de ce travail de fin d'études sont de permettre à l'étudiant(e) de prouver sa maturité, son esprit de synthèse, sa curiosité intellectuelle, ainsi que sa maîtrise des matières enseignées au cours de sa formation de bachelier en comptabilité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) travaillant en duo (sauf exception validée par la Coordination Stages/TFE) sera capable de:

- respecter un calendrier;
- définir précisément le sujet de son étude;
- développer un cas pratique en juste adéquation avec son sujet;
- se documenter à l'aide de sources pertinentes et actualisées;
- synthétiser les éléments rassemblés;
- mener une réflexion critique;
- d'élaborer une bibliographie justifiée/complète/appropriée;
- rédiger de manière rigoureuse;
- présenter un travail soigné, d'une orthographe correcte;
- présenter oralement la synthèse de son travail à l'aide de supports judicieusement exploités.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les étudiant(e)s choisissent un sujet lié à leur stage et s'inscrivant dans le domaine économique, en lien avec le milieu professionnel de la comptabilité (fiscalité et/ou gestion). Chaque étudiant est tenu de contribuer au TFE par les éléments qu'il a lui-même récoltés sur l'un de ses lieux de stage.

Il s'agira d'éviter que le TFE prenne la forme d'un simple rapport de stage.

Le travail doit contenir une approche PRATIQUE et concrète d'un domaine particulier. Chaque approche doit s'avérer personnelle. Le travail doit être remis par écrit et présenté oralement devant un jury composé d'enseignants et d'invités extérieurs.

Le travail de fin d'études sera rédigé et défendu solidairement par le duo d'étudiants (sauf exception validée par la Coordination Stages/TFE).

Quel que soit le nombre d'étudiants qui rédigent le TFE, le travail écrit forme un tout cohérent qui doit être maîtrisé par tous.

Démarches d'apprentissage

Un accompagnateur(trice) est désigné pour chaque sujet.

Un calendrier est prévu avec le détail de l'avancement demandé pour chaque date.

Une checklist avec les critères de forme requis doit être respectée sous peine de refus de dépôt du TFE. Les étudiants sont tenus de s'informer des échéances et directives (notamment celles disponibles sur ConnectED) et de les respecter.

Dispositifs d'aide à la réussite

Il est de la responsabilité des étudiants de prendre contact avec leur accompagnateur(trice). Le rôle de l'accompagnateur(trice) est de guider le ou les étudiants tout au long de l'élaboration du TFE. Les TFE des années précédentes sont consultables au centre de documentation.

Ouvrages de référence

Documents disponibles sur ConnectED (Directives TFE, Checklist, Calendrier, ...).

Supports

Tous les documents se trouvent sur ConnectED à disposition des étudiants.

Des informations au sujet des TFE peuvent également être envoyées par mail ou affichées aux valves à destination des étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera basée sur le respect des critères d'évaluation décrits dans les directives TFE.

Travail écrit et présentation orale.

Il s'agira de se référer et de respecter les consignes spécifiques décrites dans les ouvrages de références TFE (voir cidessus). En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée et pour l'étudiant concerné.

La non-présentation de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'UE concernée et pour l'étudiant concerné.

Les étudiants qui ne se présentent pas à la défense orale au jour et à l'heure prévus doivent présenter la défense orale à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence. Cette défense portera sur l'ensemble du travail écrit.

Les notes des étudiants d'un même duo pourront être différentes notamment en fonction de l'appréciation du jury en ce qui concerne la qualité/la maîtrise lors de la défense du travail de fin d'études.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 150

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).